AR Prefecture

006-210600235-20220727-2022_81-DE Reçu le 27/07/2022 Publié le 27/07/2022



DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers:

en exercice 19 présents 12 votants 17

Le lundi 25 juillet 2022 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : lundi 18 juillet 2022

DELIBERATION N° 77/2022

PRÉSENTS: Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Marylène WALKOWIAK, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Karine BOETTI, Francis FRECOURT, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

OBJET:

Demande de subventions au Département pour les actions sportives scolaires ABSENTS EXCUSÉS: Geneviève IDDA donne pouvoir à Marie-Lou ALLAVENA, Renaud LEFEBVRE donne pouvoir Paul REY, Isabelle SAUVE donne pouvoir à Karine BOETTI, André IPERT donne pouvoir à Michel BRAUN, Herbert WOLFERS donne pouvoir à Sébastien OLHARAN, Jérôme BOUERI, Julia BONNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Karine BOETTI.

Rapporteur: Sébastien OLHARAN

Monsieur le Maire explique qu'il est pertinent de solliciter le Département des Alpes-Maritimes pour l'octroi d'une subvention destinée au financement partiel des actions sportives scolaires tout au long de l'année.

Le montant de cette demande de subvention est de 4 970 €, soit 70% du montant global de 7 100 € TTC, qui se compose comme suit :

Projet Ski:

5 600 € TTC

Projet Kayak:

1500 € TTC

AR Prefecture

006-210600235-20220727-2022_81-DE

Reçu le 27/07/2022 Publié le 27/07/2022

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la demande de subvention au Département pour les actions sportives scolaires.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire

Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication et transmission en Préfecture le

Le Maire

Sébastien OLHARAN